



Arrêté de circulation

ARRETE N° 2023-038

Rue du Champ de Foire

Pour une durée de 5 jours entre le 11/10 et le 10/11

ARRETE

Article 1 – La voie communale « Rue du Champ de Foire » en agglomération sera temporairement fermée à toute circulation.

Article 2 – Les travaux sont prévus pour une durée de 5 jours entre le 11 octobre 2023 et le 10 novembre 2023.

Article 3 – Une déviation sera mise en place par la voie communale « Rue de la Maladière ». La déviation et la signalisation des travaux et/ou les feux tricolores seront mis en place, entretenus et déposés par la personne chargée des travaux.



Message de l'entreprise BERTINI TP :

Les travaux (aménagement pour mise en place d'une aire de jeux pour les enfants) vont démarrer ce vendredi 13.

L'arrêté a été fait pour une période d'un mois mais l'intervention ne devrait durer que 5 ou 6 jours maxi répartis comme suit :

- D'abord 3 jours pour préparer le terrain, jusqu'à mardi (voire mercredi).
- Puis 2 jours environ, lorsque les élus et le personnel communal auront installé les jeux d'enfants, pour couler le béton.

Pour information, l'arrêté a été fait pour que le camion puisse stationner sur la route pendant les travaux mais lorsqu'ils ne seront pas sur le chantier, la route sera ouverte.